

Nombre de
Conseillers

En exercice 15

Présents 11

Votants 15

Absents 4

Pouvoirs 4

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN, Maire.

Etaient présents : M et Mmes G. ALLAIN, C. SAVOI, , C.PARDO, S.AMOURIQ, G.CHARVET, P.PERSICO, F.MALARD, S.CHEVRY, M.BOUMIR, C.TIVEDDU, F.DERREUMAUX S.BRUN ; C.GRABIT ; J-F.BONIN ; S.DELAVY

Date de convocation : 17/10/2024

Secrétaire de séance : Pierre PERSICO

S.BRUN donne pouvoir à S.CHEVRY ;
C.GRABIT donne pouvoir à F.MALARD
J-F.BONIN donne pouvoir à C.TIVEDDU
S.DELAVY donne pouvoir à M.BOUMIR

**BUDGET GENERAL : SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT -
AMORTISSEMENTS
Délibération N° 44/2024**

-- * --

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément aux instructions de la comptabilité publique, elle doit se prononcer sur la durée d'amortissements des immobilisations corporelles inscrites au compte 204.

En effet, les subventions d'équipement versées sont qualifiées d'immobilisations incorporelles et imputées en section d'investissement au sein d'un compte d'immobilisation spécifique (204) et peuvent être amorties sur différentes durées.

Monsieur le Maire propose de retenir ces durées pour l'amortissement des dépenses inscrites au compte 204 :

- Le compte 2041482 – Autres communes – bâtiments et installations sur une durée de 15 ans ;
- Le compte 20422 – Subventions aux personnes de droits privé – bâtiments et installations sur une durée de 5 ans ;
- Le compte 2041512 - GFP de rattachement - bâtiment et installations sur une durée de 15ans ;
- Le compte 204182 - Organismes publics divers -bâtiments et installations ;

- Le compte 204411 - Subventions d'équipement en nature - organismes publics - biens mobiliers et études ;
- Le compte 204412 - Subventions d'équipement en nature-organismes publics - bâtiments et installations.

Le Conseil municipal,
Où l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** ainsi les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées aux comptes 204 du budget général ainsi :

Comptes 20422 et 204411 sur une durée de 5 ans
Comptes 2041482 et 204412 sur une durée de 15 ans
Comptes 2041512 et 2041582 sur une durée de 15 ans

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement de Belley.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture et
publication ou notification

Le 28/10/2024



Le Maire,

C. PARIS
Adjoint au Maire

pd Le Maire,
Gaël ALLAIN,



C. SAUBI
Adjoint au
Maire

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : BUDGET GENERAL - SUBVENTIONS D EQUIPEMENT - AMORTISSEMENTS

Date de transmission de l'acte : 28/10/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 28/10/2024

Numéro de l'acte : 44-2024 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 001-210104162-20241024-44-2024-DE

Date de décision : 24/10/2024

Acte transmis par : Gaël ALLAIN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires